

Proclamation des résultats

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 719-12, D. 713-1 et D. 719-1 à D. 719-40

Vu les Statuts de l'Université de Poitiers

Vu les Statuts de l'IUT d'Angoulême

Vu les procès-verbaux établis par le président du bureau de vote en date du 26 mai 2016

**Article 1er :** Examen des résultats du scrutin :

Nombre de sièges à pourvoir	6
Nombre d'électeurs inscrits	29
Nombre de votants	22
Nombre de bulletins blancs ou nuls	2
Suffrages valablement exprimés	20
Quotient électoral Nb de votants/nombre de sièges	3,33

Une liste déposée et validée ayant obtenu :

Listes	Nombre de voix	Sièges entiers
Collège des enseignants du 2nd degré	20	6

**Article 2 :** proposition d'attribution des sièges :

Stéphanie DELAYRE

Frédéric DURAND

Régis LUCAS

Alex PERAUD

Philippe RULIER

Yannick SANSOM

**Article 3 :** Le Président de l'Université de Poitiers proclame élus les candidats mentionnés à l'article 2.

**Article 4 :** Les résultats des scrutins seront immédiatement affichés dans les locaux de l'IUT d'Angoulême et publiés au recueil des actes administratifs de l'Université de Poitiers.

Fait à Poitiers le 27 mai 2016

Le Président de l'Université de Poitiers

Yves JEAN